

## Communiqué de la FCPE 33

## La FCPE 33 rappelle son attachement à un service public de l'orientation.

Le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » transfère la compétence en matière d'information sur les métiers et les formations aux régions. Ce transfert concerne aussi l'orientation en milieu scolaire. La volonté du gouvernement de transférer la mission d'information des publics scolaires et étudiants n'est pas sans conséquences. Cette nouvelle disposition fait peser sur l'Onisep la crainte du démantèlement de son réseau. L'information risque d'être très inégale d'une région à l'autre. En fonction de leurs moyens, les régions ne pourront pas toutes proposer des outils d'information sur les formations et les métiers.

De plus l'information donnée aux élèves et aux étudiants pourrait se limiter aux frontières de la région. En effet, les régions pourraient avoir tendance à valoriser les formations locales, correspondant aux besoins et aux choix économiques locaux du moment.

L'avenir des CIO est également incertain. Les psy-EN de CIO seront redirigés dans les établissements, or sans ce personnel, le fonctionnement des CIO est compromis. Les permanences de CIO accueillent beaucoup d'adolescents déscolarisés : exclus, néomigrants, phobiques, décrocheurs... Si les CIO peinent à fonctionner, qui s'occupera d'eux ?

La FCPE 33 s'oppose à ce démantèlement progressif d'un service public de l'orientation!